

## SOINS À DOMICILE

### Objectifs :

- Maintenir l'autonomie à domicile
- Retarder l'entrée en établissement d'hébergement
- Faciliter et organiser le retour à domicile
- Collaborer et coordonner les différents intervenants

### Comment en bénéficier ?

- Prescription médicale obligatoire
- Visite d'admission au domicile



### Qui peut en bénéficier ?

- Personnes âgées de plus de 60 ans
- Personnes en situation de handicap
- Personnes atteintes de maladie chronique
- Personne en perte d'autonomie et/ou dépendante



Les soins dispensés sont **intégralement pris en charge** par la caisse primaire d'assurance maladie

